



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/51/L.50/Rev.1/Add.1
13 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 21 b) de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES
SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE :
ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE À CERTAINS PAYS OU RÉGIONS

Nouvelle-Zélande et Rwanda : projet de résolution révisé

Assistance internationale au Rwanda pour la réinsertion
des réfugiés qui regagnent le pays, le rétablissement de
la paix totale, la reconstruction et le développement
socio-économique

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Argentine, Australie, Bangladesh, Brésil,
Cameroun, Canada, Chili, Érythrée, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Gambie,
Ghana, Haïti, Honduras, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Nicaragua,
Nigéria, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, République-Unie de Tanzanie, Sénégal,
Swaziland et Tchad.